

## MUSIQUE ET ÉQUILIBRE

Depuis 1986, Musique et Équilibre s'est développé à Orléans avec, pour objectifs, l'**accessibilité à la musique pour tous**. Les années passant ont permis à l'association de développer ses objectifs et ses secteurs d'activités. Depuis 2006, Musique et Équilibre est adhérente de la Fédération Nationale des Ecoles à Influence Jazz et Musiques Actuelles (FNEIJMA).

Depuis 2016, l'association structure ses actions en deux axes : **formation et création**.

La formation des **amateurs** et des **professionnels** est l'un des piliers de Musique et Équilibre, avec une équipe d'artistes-enseignants permanents et des intervenants ponctuels pour des stages et des masterclass.

L'association valorise également les artistes dans la branche création en **programmant, diffusant ou produisant** leur travail par des concerts qu'elle organise, des ventes de cession sur des scènes conventionnées ou encore de la production déléguée de projets de création innovant.

### LA FORMATION PROFESSIONNELLE DEVENEZ MUSICIEN PROFESSIONNEL !

Musique et Équilibre s'adressent à tous les musiciens souhaitant se perfectionner et/ou faire de la musique son métier. Avec un panel de disciplines enseignées (instrument, théorie, pratique collective, MAO, environnement social, etc...), elles permettent au musicien en Musiques Actuelles de posséder un certain nombre de compétences lui permettant de réagir rapidement dans un contexte professionnel.

Depuis 2008, Musique et Équilibre propose plusieurs formations : le **Cursus Accompagnement Musiques Actuelles**, le **Cursus Pianiste Accompagnateur/trice de Musiques Actuelles**, le **Cursus Consolidation du socle de compétences musicales** et le **Cursus MIMA** (préparant au certificat de Musicien Interprète de Musiques Actuelles délivré par la FNEIJMA).

## CHIFFRES CLÉS

**73%**

des objectifs de formation atteints

**100%**

de réussite au MIMA au sein de notre organisme (2020)

**86%**

de satisfaction des stagiaires

**71%**

de réussite nationale (2019)

**5.16/6**

note donnée par les stagiaires à notre organisme



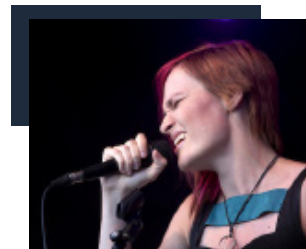
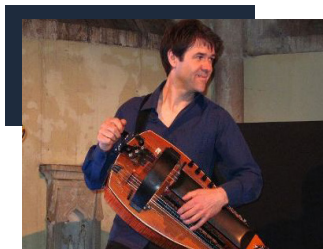
## DIRECTRICE

Aude Prieur 07 82 95 81 36  
aude@musique-equilibre.com

## LES MASTERCLASS DE M&E EXEMPLE D'ARTISTES / GROUPES INTERVENANTS

Takumi SEINO  
Hugues VINCENT  
ARTUS  
Valentin CLASTRIER  
Owen STEWART ROBERTSON  
Peter HANSON

Camille DURAND  
Reinhardt WAGNER  
Joëlle LEANDRE  
Roberto NEGRO  
Stevan TICKMAYER  
Mario CANONGE



## L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE RÉGULIÈRE

Jean-Christophe BRIANT  
Romain CLEMENT  
Paul DAVIES  
Stéphane DECOLLY  
Laurent DESMURS  
Guillaume DETTMAR  
Bertrand HURAUULT

Julien LECLAIRE  
Thierry LEU  
Arthur PIERRE  
Franck SALLE  
Régis SAVIGNY  
David SEVESTRE  
Vincent VIALA

# INTERPRÉTER UNE OEUVRE DE MUSIQUES ACTUELLES

Certification enregistré au Répertoire Spécifique



**Public :** Musicien Interprète. Accessible en formation initiale et en formation continue sur tests d'entrée uniquement



**Objectifs pédagogiques :** Le musicien interprète des musiques actuelles interprète la partie musicale ou vocale d'une oeuvre destinée à être enregistrée ou jouée devant un public, dans un ou plusieurs répertoires, et selon l'instrument ou la tessiture de sa voix. Il peut composer la musique, la transcrire et assurer tout ou partie de la direction musicale, être leader d'un groupe ou musicien au sein d'une formation musicale.

Liste des activités visées :

- Préparer un projet musical et artistique
- L'interpréter en public



**Organisation :** 30 semaines de cours du 4 octobre 2021 au 30 juin 2022 stages, masterclass et évaluations en dehors du temps de cours ou pendant les vacances scolaires. Durée : 1 à 3 ans en fonction du niveau d'entrée.



**Tarif :** 3 000 € (hors coût d'inscription à l'examen d'entrée et à l'examen terminal)



**Pré-requis :** Bon niveau de pratique instrumentale. Tests avant l'entrée en formation.

## HEBDOMADAIRE

Instrument (1h)  
Rythme & Oreille (Niv 2 - 1h)  
Harmonie (1h)  
Déchiffrage (1h)  
Repiquage (Niv 2 - 1h)  
Atelier pratique collective (1h30)  
Atelier répertoire (1h30)

## EVALUATION

Session d'examen blanc « théorique »  
Session d'examen blanc « pratique »  
Tests d'admissibilité à l'examen national en mars-avril



Formation éligible au CPF

-----  
Pour les personnes en situation de handicap, un entretien avec la direction permettra de déterminer les modalités d'adaptation de la formation

# MIMA

(musicien interprète de musiques actuelles)

Certificat délivré par la FNEIJMA



**Public :** Musicien Interprète. Accessible en formation initiale et en formation continue sur tests d'entrée uniquement



**Objectifs pédagogiques :** Le cursus MIMA permet de préparer le candidat en vue de l'obtention du MIMA (Musicien Interprète des Musiques Actuelles) que ce soit en style Jazz, Chanson ou Musiques actuelles amplifiées. Le cursus MIMA est accessible en formation initiale et en formation continue. Les cours ont pour but de consolider les compétences et développer les connaissances et la maîtrise des savoir-faire par le biais de situations professionnalisantes.



**Organisation :** 30 semaines de cours du 4 octobre 2021 au 30 juin 2022 stages, masterclass et évaluations en dehors du temps de cours ou pendant les vacances scolaires. Durée : 1 à 3 ans en fonction du niveau d'entrée.



**Tarif :** Entre 3000€ et 4000 € (hors coût d'inscription à l'examen d'entrée et à l'examen terminal)



**Pré-requis :** Bon niveau de pratique instrumentale. Tests avant l'entrée en formation.

## LE MIMA SE DÉCOUPE EN 3 MODULES.

Module 1 (BC1) : INTERPRÉTER UNE OEUVRE DE MUSIQUES ACTUELLES (certification enregistré au Répertoire Spécifique)

Module 2 (BC2) : ENREGISTRER UN PROJET MUSICAL

Module 3 (BC3) : PROMOUVOIR ET DEVELOPPER SON PROJET ARTISTIQUE ET MUSICAL

HEBDOMADAIRE	PONCTUEL	EVALUATION
Instrument (1h) Rythme & Oreille (Niv 2 - 1h) Harmonie (1h) Déchiffrage (1h) Repiquage (Niv 2 - 1h) Atelier pratique collective (1h30) Atelier répertoire (1h30) Atelier projet création (2h)	Cinq stages/masterclass Enregistrement projet pro Encadrement morceaux MIMA	Session d'examen blanc MIMA « théorique » Session d'examen blanc MIMA « pratique » Tests d'admissibilité à l'examen national en mars- avril



Le Bloc 1 est éligible au CPF

-----  
Pour les personnes en situation de handicap, un entretien avec la direction permettra de déterminer les modalités d'adaptation de la formation

# PIANISTE ACCOMPAGNATEUR/ TRICE DE MUSIQUES ACTUELLES



**Public** : Pour les artistes en formation continue. la formation Pianiste accompagnatrice de musiques actuelles est un cycle de perfectionnement. Cette formation est ouverte aux pianistes de musiques actuelles de niveau grand débutant et intermédiaire. aux pianistes solistes et aux pianistes classiques.



**Objectifs pédagogiques** : Cette formation permet le renforcement et le développement de compétences musicales de la pianiste dans le champ des musiques actuelles. Le travail avec le ou les chanteurs est primordial. c'est la raison pour laquelle différents thèmes sont développés au cours de l'année.



**Organisation** : 30 semaines de cours (6h / semaines) du 4 octobre 2021 au 30 juin 2022. stages. masterclass et évaluations en dehors du temps de cours ou pendant les vacances scolaires.



**Tarif** : 2800€



**Pré-requis** : Bon niveau de piano. Tests avant l'entrée en formation.

HEBDOMADAIRE	PONCTUEL	EVALUATION
Piano (1h) Harmonie / arrangement (1h) Repiquage (1h) Atelier accompagnement (2h) Atelier thématique (1h)	Deux stages/masterclass	L'atteinte des objectifs sera validée par l'élaboration d'un projet MA avec un ou des chanteurs pour un concert.

-----  
Pour les personnes en situation de handicap. un entretien avec la direction permettra de déterminer les modalités d'adaptation de la formation

# ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE EN MUSIQUES ACTUELLES



**Public :** Artistes professionnels (musiciens et autres) ayant déjà un projet élaboré ou en cours d'élaboration.



**Objectifs pédagogiques :** Ce cursus permet l'amélioration de la technique instrumentale/vocale, l'aisance scénique, le développement de la créativité et des propositions d'interprétations, l'adaptation aux situations et à leurs environnement (acoustique, artistique, scénique...) et l'élaboration d'un projet artistique.



**Organisation :** 10 semaines de cours - 120h.

**Session de formation :**

Du 04/01/2021 au 12/03/2021

Du 15/03/2021 au 21/05/2021

Du 27/09/2021 au 17/12/2021



**Tarif :** 2000€



**Pré-requis :** faire partie d'un ensemble musical. Entretien avant l'entrée en formation

<b>PARTIE TECHNIQUE 50H</b>	<b>PARTIE INTERPRETATION 50H</b>	<b>PARTIE ENVIRONNEMENT 20H</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Travail corporel et mental (respiration, posture, détente, gestion émotionnelle ...)</li><li>- Technique de la voix/instrument</li><li>- Coaching musical et artistique</li><li>- Maïeutique</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Travail stylistique</li><li>- Travail en groupe et solo</li><li>- Improvisation, polyphonie</li><li>- Possibilité d'ajouter des instruments pour les chanteurs si vous vous accompagnez</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Environnement social du musicien</li><li>- Médiation,</li><li>- Communication</li></ul>

-----  
Pour les personnes en situation de handicap, un entretien avec la direction permettra de déterminer les modalités d'adaptation de la formation

# CONSOLIDATION DU SOCLES DE COMPÉTENCES MUSICALES



**Public** : Accessible en formation continue. Toute personne issue du spectacle vivant (musique, théâtre, etc) souhaitant se perfectionner sur un ensemble de compétences musicales.



**Objectifs pédagogiques** : Pour les artistes en formation continue, le cursus Consolidation du socle de compétences musicales est un cycle de perfectionnement. Le programme est défini avec l'artiste selon ses besoins afin de lui apporter des atouts dans son métier.



**Organisation** : en fonction de la demande de l'artiste (minimum une semaine, maximum 33 semaines sur l'année scolaire)



En fonction de la demande



**Pré-requis** : avoir un projet de formation. Entretien avant l'entrée en formation

Les artistes sont en constante évolution pendant leur parcours. Cette formation s'adapte à leur besoin pour leur offrir les apports nécessaires à leurs évolutions. Qu'il s'agisse de cours individuels d'instruments ou technique vocale, de pratiques collectives, de MAO, de répertoire...

-----  
Pour les personnes en situation de handicap, un entretien avec la direction permettra de déterminer les modalités d'adaptation de la formation



# LES COURS

**COURS INDIVIDUEL INSTRUMENT OU CHANT** : mise en place des éléments techniques permettant une bonne compréhension de l'instrument.

**COURS DE DÉCHIFFRAGE** : cours collectif de lecture instrumentale. déchiffrage de grilles et de structures. mise en place et interprétation (son, phrasé, nuances...).

**COURS DE REPIQUAGE** : travail de l'audition, de la mémorisation, de l'entraînement de l'oreille. Réalisation de relevés de mélodies et de rythmes, notions théoriques sur la notation musicale.

**COURS DE RYTHME & OREILLE** : ces cours sont organisés par niveau afin de permettre aux musiciens de développer une acuité fine des hauteurs de sons, des intervalles, des rythmes et des séquences (en parallèle utilisation de logiciels spécialisés).

**COURS D'HARMONIE** : comprendre l'harmonie et la réalisation d'arrangement. Mobiliser les connaissances théoriques et musicales favorisant la composition, l'improvisation et la créativité.

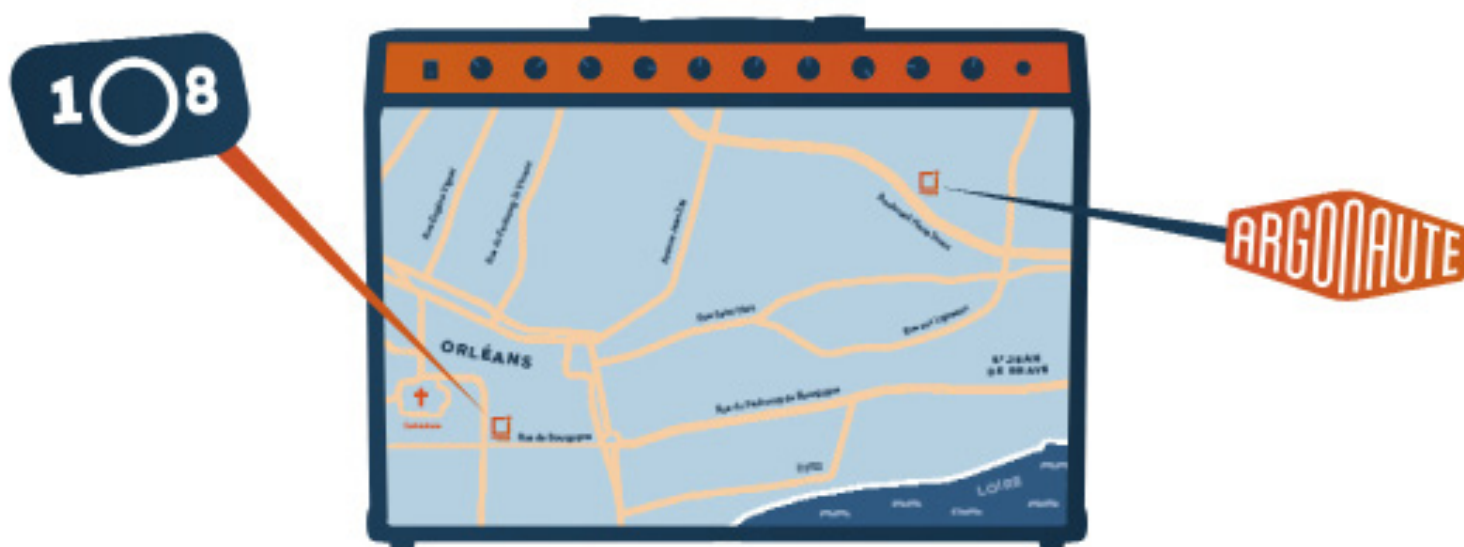
**ATELIER PRATIQUE COLLECTIVE** : atelier de pratique collective menant à la maîtrise des usages pratiques et culturels du jeu de groupe (travail du son, interactivité entre les musiciens, placement rythmique...).

**ATELIER RÉPERTOIRE** : atelier de pratique collective dédié à la découverte de divers styles et de techniques musicales (improvisation, jazz, blues, world, rock). Travail de l'esprit d'initiative, de l'aisance scénique et de l'improvisation.

**ATELIER PROJET CRÉATION** : Musique et Équilibre cherche à valoriser la création des amateurs et des professionnels. Les stagiaires de la formation sont invités à mener un projet de création seul ou à plusieurs sur une année. Ce projet de création fait l'objet d'un concert en situation professionnelle dans l'année et/ou d'un enregistrement phonique. L'objectif de ce projet est de placer le stagiaire en situation de leadership.

**STAGES/MASTERCLASS ARTISTES COMPLÉMENTAIRES** : sur toute l'année, une série de musiciens professionnels en résidence ou en répétition à Musique et Équilibre apportent des contenus pédagogiques et artistiques complémentaires au professeur habituel des cours d'instrument.

## LOCALISATION



### 108

108 rue de Bourgogne 1er étage 45000  
Orléans  
02 38 54 81 31

Accessibilité personnes en situation de  
handicap (ascenseur)

Accueil en période scolaire :

Lu. Mar. Je. Ve. 13h-20h

Mer. 10h-18h

Accueil hors période scolaire :

Lu. - Je. 14h-18h

### ARGONAUTE

73 boulevard Marie Stuart 45000 Orléans  
02 38 54 81 31

Locaux au rez-de-chaussée

Accessibilité personnes en situation de handicap

Pas d'accueil à l'Argonaute

# SOLUTIONS DE FINANCEMENT

## PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES A L'INITIATIVE DU OU DE LA SALARIÉ OU DE L'ENTREPRISE

Ce plan permet aux salarié-e-s de **suivre des actions de formation** à l'initiative de leur employeur-euse, par opposition aux formations qu'ils-elles peuvent suivre de leur propre initiative grâce à leur compte personnel de formation, ou à leur initiative avec accord de l'employeur-euse.

### DEMANDEUR D'EMPLOI

Pour qu'une formation soit **éligible** au **Compte personnel de formation** (CPF) de demandeur-euse-s d'emploi, une alternative aux formations certifiantes citées ci-dessus, est qu'elle soit sélectionnée dans les **appels d'offres** des régions, de **Pôle emploi** ou de l'**Agefiph** (pour les personnes handicapées) pour des formations concourantes à l'accès à la qualification des personnes à la recherche d'un emploi (Article L.6323-6 I. et III).

### ARTISTE AUTEUR.RICE ET OU COMPOSITEUR.RICE

Le **droit à la formation professionnelle** des artistes auteur-ric-e-s (parolier-ères-s, compositeur-ric-e-s, réalisateur-ric-e-s, plasticien-ne-s, auteur-ric-e-s, chorégraphes, scénaristes, ...) est géré par l'**Afdas**.

Tous les auteur-ric-e-s affilié-e-s à **Agessa** ou ayant cumulé au moins **9000 euros de droits d'auteur** au cours des trois dernières années peuvent bénéficier d'une prise en charge du coût de leur formation.

Si vous êtes affilié à une **société civile de perception et de répartition des droits** (SACEM, ADAMI, SPEDIDAM, etc.), des financements sont possibles. Renseignements disponibles auprès de chaque société de perception et de répartition des droits.

### SALARIES ET INTERMITTENTS

Le **plan de développement des compétences des intermittent-e-s** du spectacle de l'**AFDAS** permet de financer, sous conditions, des **actions d'adaptations**, de **développement** des connaissances, ou de **perfectionnement**.

Pour bénéficier d'un financement dans le cadre du **plan de développement** des compétences, vous devez justifier d'une ancienneté professionnelle de deux ans, et d'un volume d'activité (nombre de jours ou cachets) minimum sur les deux dernières années :

- **Artistes interprètes, musiciens : 48**
- **Techniciens du spectacle vivant, metteurs en scène et réalisateurs : 88**
- **Techniciens du cinéma et de l'audiovisuel : 130**

**AUDIENS** (Caisse de retraite, de prévoyance et d'action sociale des artistes/techniciens-ne-s) peut contribuer au financement de la formation pour les intermittents inscrits comme demandeur d'emploi cotisants de l'Alliance Professionnelle Retraite Arrco et/ou Agirc - Section Culture et Communication.

## SALARIÉS DES AUTRES SECTEURS

Le **Compte personnel de formation** (CPF) permet à toute personne active, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à la date à laquelle elle fait valoir l'ensemble de ses droits à la retraite, d'acquérir des **droits à la formation** mobilisables tout au long de sa vie professionnelle.

Les formations accessibles sont les actions de formations sanctionnées par :

- Les certifications professionnelles enregistrées au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).
- Les attestations de validation de blocs de compétences.
- Les certificats et habilitations enregistrées au répertoire spécifique (dont cléa) ou enregistrées à la CNCP avant le 1er janvier 2018.
- Les actions de validation des acquis de l'expérience (VAE).
- Les bilans de compétences.
- Les actions de formation, accompagnement, conseil, dispensés aux créateur-riche-s/repreneur-euse-s d'entreprises.
- Les actions de formations destinées à permettre aux bénévoles, volontaires en service civique, pompiers d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions (seuls les droits acquis au titre du compte d'engagement citoyen peuvent financer ces actions).

*A noter : les certificats de qualification professionnelle (CQP) ne sont plus éligibles au Compte personnel de formation (CPF), lorsqu'ils ne sont pas par ailleurs inscrits au RNCP.*

## TRAVAILLEUR.EUSE.S INDÉPENDANT.E.S

Pour les travailleur-euse-s indépendant-e-s, membres des professions libérales et des professions non-salariées, leurs conjoints-e-s collaborateur-riche-s et les artistes auteur-e-s, les droits du **Compte personnel de formation** (CPF) seront alimentés une première fois en 2020, au titre des activités professionnelles accomplies en 2018 et en 2019.

## AGENT.E.S PUBLIC.QUE.S ET AGENT.E.S CONSULAIRES

Consultez le site de la **Direction générale de l'administration et de la fonction publique** (DGAFP).

## PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE PTP OU CPF DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

Le **projet de transition professionnelle** est une modalité particulière de mobilisation du compte personnel de formation permettant aux salarié-e-s souhaitant **changer de métier** ou de **profession** de financer des **formations certifiantes** en lien avec leur projet.

Le projet de transition professionnelle peut être utilisé pour financer des formations certifiantes, éligibles au compte personnel de formation (cf. ci-dessus).

## CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE CEP

Le **CEP** est un service d'accompagnement **personnalisé** et **gratuit**.

Il est accessible à toute personne active, en emploi ou sans emploi.

Cinq opérateurs se chargent du conseil en évolution professionnelle pour vous **accompagner** et **monter votre projet** de formation. Vous pouvez prendre rendez-vous pour un entretien gratuit et confidentiel auprès de :

- **Afdas (professionnel-e-s, en activité ou non, des secteurs de la culture, des médias, des sports, des loisirs)**
- **Pôle Emploi**
- **Cap emploi (pour les professionnel-le-s en situation de handicap)**
- **Apec**
- **Fongecif**
- **Mission locale (pour les 16/25 ans)**

## AUTRE

Pensez au co-financement **Etat** (pôle emploi), **Région** (Conseils régionaux), **Fonds des entreprises**. N'hésitez pas à contacter votre **CEP**, Conseiller en Evolution Professionnelle